



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

DATE : 2 octobre 2017

LIEU : CHEYRES

CONSEIL GENERAL

Présidence : Pochon Bernard

Présences: Balestra Raphaël, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Patrick, Chanez Yves, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Pillonel Romaine, Pochon Bernard, Poretti Sébastien, Prébandier Krisztina, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard.

Excusé : Bersier Louis

La secrétaire du Conseil général : Danielle Bise

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Dietlin Pierre-Yves, Arnold Pascale, Monney Fabien, Pythoud Nicolas, Rosset Blanc Dominique, Ruffieux Jérôme et Schmid Sébastien

Le Président souhaite la bienvenue à cette 4^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

En préambule, il a le regret d'annoncer la démission de M. Yves Pillonel. Le Président le remercie et le félicite chaleureusement pour son engagement au sein du Conseil général et de la commission financière. Au nom de tous, il lui souhaite bon vent pour gonfler les voiles de ses futurs projets. M. Bernard Pochon a le plaisir de féliciter Mme Corinne Berthoud pour son élection au CG et lui souhaite, également au nom de tous, une cordiale bienvenue.

Avant d'entamer la partie officielle, le Président désire rappeler les règles de vie à respecter pour le bon fonctionnement du Conseil.

1. mettre en veille les téléphones portables
2. tous les intervenants qui souhaitent prendre la parole attendent qu'on leur la donne, se lèvent pour s'exprimer au micro selon les convenances d'usage et déclarent leurs intentions (remarques, questions, propositions)

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 6 septembre 2017, par affichage au pilier public, par annonce dans le Cheyres-Châbles Info de septembre et par publication sur le site internet de la commune.

En raison de la fraîcheur de son élection, Mme Corinne Berthoud n'a pas été convoquée par lettre personnelle dans les délais impartis.

Y-a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Yves Chanez, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Danielle Bise, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin de faciliter sa rédaction, selon l'article 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 29 Majorité : 15 Quorum atteint

Est excusé : M. Louis Bersier

Il relève que le Conseil communal est au complet ce soir.

Il rappelle aussi que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le Président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 29 mai 2017
2. Achat pour le CSP d'un véhicule de transport de personnes, avec crédit y relatif
3. Rénovation de la rampe de la déchetterie, avec crédit y relatif
4. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens
5. Approbation de l'aide-mémoire du Conseil général
6. Informations du Conseil communal
7. Informations du Conseil général
8. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 29 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance du Conseil général ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 29 mai 2017

Y-a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Une remarque à formuler : dans la liste des présences, il faut ajouter M. Ludovic Sauteur.

Y-a-t-il une autre remarque à formuler quant à ce procès-verbal ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Danielle Bise pour sa rédaction.

2. Achat pour le CSP d'un véhicule de transport de personnes, avec crédit y relatif

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Pierre-Yves Dietlin pour la présentation de cet objet.

M. Pierre-Yves Dietlin prévient que l'ancien véhicule de transport d'hommes Mowag, ne disposant plus que de deux places expertisées, a été pour l'instant échangé avec un véhicule mis provisoirement à disposition par l'ECAB. La commune a procédé à cet échange sans contrepartie financière. Le prix du Mowag n'a ainsi pas encore été fixé; il dépendra notamment du temps mis à la livraison du nouveau véhicule.

Comme expliqué lors du Conseil général du 1^{er} mai dernier, la politique de l'ECAB concernant les achats de matériel roulant s'est améliorée. Les appels d'offres sont réalisés directement par l'ECAB. Ainsi, les nouveaux véhicules sont les mêmes partout dans le canton, ce qui permet une baisse des prix et qui nous assure surtout une reprise du matériel au cas où la politique d'intervention de l'ECAB viendrait à changer et que notre CSP n'aurait plus d'utilité.

Descriptif du nouveau véhicule : il s'agit d'un minibus Mercedes Benz Sprinter 316 CDI, capable de transporter neuf personnes. Le descriptif détaillé a été fourni aux membres du CG. A noter qu'aucune option n'a été choisie, le matériel actuellement à disposition du CSP étant suffisant.

Le prix d'achat se décompose de la manière suivante:

Montant HT	CHF	80'900.00
TVA 8 %	CHF	6'472.00
Frais de marquage et pour arrondir	CHF	2'628.00
Prix total maximal	CHF	90'000.00

M. Pierre-Yves Dietlin poursuit en présentant les conditions de reprises par l'ECAB, au cas où le véhicule devrait être repris dans les années à venir.

Durée (années)	Prix de reprise arrondi	Coût mensuel *
1	49'000.00	416.70
2	39'000.00	625.00
3	35'000.00	527.80
4	31'000.00	479.20
5	26'000.00	466.70
6	22'000.00	444.50
7	18'000.00	428.60
8	14'000.00	416.70
9	10'000.00	407.40
10	7'000.00	391.70

La colonne de droite représenterait le coût mensuel du véhicule en cas de reprise. A noter un coût de CHF 625.00 la deuxième année puisque c'est à cette période que le véhicule perd le plus de valeur, puis un coût de environ CHF 400.- par année.

Demande de crédit :

Achat du véhicule	CHF	90'000.00
./. subvention ECAB 40%	CHF	- 36'000.00
Crédit net demandé	CHF	54'000.00

Le montant sera payé par les liquidités disponibles (à la commande et à la livraison), le taux d'amortissement appliqué sera de 15 %, soit CHF 8'100.- par année.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter l'investissement proposé.

Le Président remercie M. Pierre-Yves Dietlin.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 18 septembre 2017. M. Pierre-Yves Dietlin, syndic, a présenté le dossier et a répondu à l'essentiel des questions de la commission. L'objet de cet achat est un véhicule pouvant accueillir neuf personnes. Il est maintenant interdit aux pompiers de se rendre sur le lieu d'intervention par leurs propres moyens. A noter que le véhicule peut également être utilisé pour transporter du matériel à l'arrière ou avec une remorque. Actuellement, trois véhicules pompiers sont disponibles, dont un à Châbles. Pour l'offre, c'est l'ECAB qui a géré la demande d'offres. Techniquement, l'ECAB achète le véhicule et le revend à la commune; la subvention est déduite à ce moment-là. Le prix est également garanti.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter l'investissement proposé, d'un montant de CHF 54'000.00 (TTC), financé par les liquidités.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'achat pour le CSP d'un véhicule de transport de personnes, avec crédit y relatif, lèvent la main».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le crédit d'investissement pour l'achat pour le CSP d'un véhicule de transport de personnes est approuvé par 28 voix.

3. Rénovation de la rampe de la déchetterie, avec crédit y relatif

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président donne la parole à Mme Pascale Arnold, vice-syndique, responsable du dicastère, pour la présentation de cet objet.

Mme Pascale Arnold débute avec un petit historique. L'actuelle rampe de la déchetterie a été mise en service lors de l'ouverture de celle-ci au printemps 2001. Son prix avait été de CHF 30'000.00 (selon devis estimatif). Avec les années d'utilisation, la rampe a subi une usure naturelle (celle-ci étant en bois) et depuis quelques mois, la détérioration a été plus évidente. Les employés ont effectué plusieurs réparations mais il devient pressant à présent de remplacer la couverture. La structure de base étant en bon état, celle-ci pourra être conservée. Travaux à réaliser : il s'agira de procéder au démontage du plancher bois existant et de le remplacer par un nouveau plancher en grilles caillebotis. La commune a demandé des devis et deux prestataires ont fait une offre. Le

Conseil communal a étudié les offres et son choix s'est porté sur celle qui, à matériaux identiques et prestations supérieures, est meilleur marché.

Demande de crédit :

Vu l'état actuel de la rampe, il semble assez urgent d'effectuer les rénovations et le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter le crédit suivant :

Coût selon devis CHF 29'000.00
Non soumis à des subventions

Le montant sera payé par des fonds propres (50% à la commande, 50% à la fin des travaux), le taux d'amortissement appliqué sera de 15% par année.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'investissement proposé.

Le Président remercie Mme Pascale Arnold.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 18 septembre 2017. Mme Pascale Arnold, vice-syndique, a présenté le dossier et a répondu à l'essentiel des questions de la commission. L'objet de la rénovation concerne la couverture (actuellement en bois) et non la structure. Comme constaté, la rampe de la déchetterie se trouve en mauvais état et l'urgence d'une intervention n'est plus à prouver. Deux entreprises sont venues sur place et ont soumis des offres. A signaler que cette dépense n'était pas prévue dans le budget 2017.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter l'investissement proposé, d'un montant de CHF 29'000.00 (TTC), financé par les liquidités.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la rénovation de la rampe de la déchetterie, avec crédit y relatif, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour la rénovation de la rampe de la déchetterie est accepté par 29 voix.

4. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Fabien Monney pour la présentation de cet objet.

M. Fabien Monney informe que le territoire de la commune dénombre 208 chiens inscrits et la commune perçoit CHF 10'900.- annuellement de rentrées fiscales. Avant la fusion, les communes avaient leur propre règlement. La commune de Châbles a abrogé son règlement en décembre 2015, la double réglementation étant interdite. Situation actuelle : c'est le règlement de Cheyres qui demeure applicable et qui doit être remplacé selon l'obligation légale de la convention de fusion du 12 juin 2015 « Tous les règlements communaux sont unifiés dans un délai de deux ans, selon les dispositions de l'article 141 LCo ». Le règlement proposé ce soir a été élaboré sur la base d'un

modèle cantonal. Les articles sont repris de la loi et du règlement cantonal, peu de modifications sont dès lors possibles. Le nouveau règlement a fait l'objet d'un examen préalable auprès du Service des communes et du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires avec préavis positifs obtenus les 2, 9 juin et 8 septembre 2017. M. Fabien Monney passe en revue les principales modifications par rapport au règlement en vigueur :

Article 2 : Obligation du détenteur

Nouvelle dénomination de la banque de données des chiens qui s'appelle dorénavant AMICUS (au lieu de ANIS)

Article 7 : Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse

Afin de permettre à la population de profiter pleinement de la plage communale et de la baignade, les chiens sont dorénavant interdits sur ce lieu du 1^{er} mai au 30 septembre. Pour le reste du temps, ils sont les bienvenus mais doivent être tenus en laisse.

Article 10 : Impact sur les cultures

L'espace «viticole» a été ajouté dans cet article.

Article 13 : Exonération de l'impôt

Suite à une modification de la loi cantonale, les chiens de protection des troupeaux sont nouvellement exonérés de l'impôt.

Article 14 : Emolument communal

Un émolument communal de chancellerie de CHF 20.- est nouvellement perçu auprès du détenteur d'un chien en cas de demande de modification de la banque de données AMICUS.

En conclusion, le règlement proposé répond aux besoins des détenteurs et de la population. Il assure l'ordre, la salubrité et la tranquillité publique. Il permet enfin de composer les chiens sur le territoire communal.

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir approuver le nouveau règlement sur la détention et la composition des chiens.

Le Président remercie M. Fabien Monney et ouvre la discussion.

M. Sven Heberling désire intervenir suite à plusieurs demandes formulées par des citoyens au sujet de ce règlement, pour l'obtention de réductions de taxes pour les retraités. En effet, être retraité signifie moins de revenus avec toujours autant de frais. Notre société offre aujourd'hui plus de possibilités pour rester actifs, mais pour beaucoup, la présence d'un animal de compagnie apporte bonheur et énergie. M. Sven Heberling a pris contact avec le Service des communes qui a répondu qu'une réduction de taxes pour les seniors n'est pas usuelle. Il souhaiterait que l'art. 13 du règlement proposé ce soir soit modifié. Il demande dès lors au Conseil communal de réfléchir aux possibilités de soutien aux seniors et le remercie d'avance pour ses prochaines décisions dans ce sens.

M. Florian Monney demande sur quelle base est définie la taxe de CHF 50.-.

M. Fabien Monney répond que ce montant a été repris de l'ancien règlement comme décidé lors des séances de groupe du COPIL (Comité de pilotage fusion), sans augmentation. Une hausse de ce montant est en effet autorisée jusqu'à une centaine de francs par chien pour la taxe communale.

M. Florian Monney poursuit en demandant si ce montant est suffisant pour couvrir les frais des poubelles Robidog. Lui-même détenteur d'un chien, il estime que la prise en charge des frais d'entretien revient aux détenteurs de chiens uniquement et non à l'ensemble des citoyens.

M. Fabien Monney répond que le montant énoncé lors de sa présentation de CHF 10'900.- de rentrées fiscales est en mesure de couvrir les frais liés à l'entretien des infrastructures.

M. Bernard Pillonel constate que le règlement prévoit des amendes en cas d'incivilité, incivilités de plus en plus fréquentes par la présence de déjections le long des routes ou dans les champs. Il souhaite savoir comment la commune va-t-elle procéder pour adresser les amendes, sachant qu'il n'y a pas de police qui patrouille.

M. Fabien Monney répond qu'en premier lieu, il faut approcher le propriétaire du chien pour lui rappeler de ramasser les déjections. Si un citoyen se présente à la commune pour dénoncer une incivilité, la commune prendra contact avec le détenteur du chien pour lui en parler de son méfait. En

cas de contestation, le Conseil communal appliquera le règlement par la procédure d'une amende d'ordre qui se fixe à CHF 150.-.

M. Sébastien Poretti souhaite rebondir après l'intervention de M. Bernard Pillonel. Il existe en effet un poste de police de proximité à Cheyres. Est-ce que le Conseil communal a des contacts avec le policier en fonction ? Serait-il envisageable qu'il propose des solutions pour améliorer la situation, pas seulement en matière de crottes de chiens, mais d'éventuelles autres incivilités tels que les déchets sauvages. Mettre en place un dispositif serait profitable.

M. Fabien Monney répond que le Conseil communal a eu contact avec le gendarme, M. Christopher Monney qui a participé à une séance de Conseil durant laquelle bons nombres de sujets ont été passés en revue. La commune dispose de ses références et peut en tout temps s'en remettre à lui pour mettre en place une procédure.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement sur la détention et l'imposition des chiens, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est approuvé par 29 voix.

Le Président prévient qu'il va présenter le prochain point et pour ce faire, remettre la Présidence des débats à M. Florian Monney, Vice-président.

5. Approbation de l'aide-mémoire du Conseil général

« Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Vice-président passe la parole à M. Bernard Pochon, pour la présentation de cet objet.

Lors de la précédente législature, le CG de Cheyres disposait d'un aide-mémoire dont s'est inspiré le bureau pour présenter le document de ce soir. Premièrement, la élaboration d'un aide-mémoire n'est pas obligatoire. Sa réalisation a pour but de regrouper les articles légaux par thème. Ce n'est pas un règlement et d'ailleurs, en préambule, seuls les textes de lois font foi. Aucune consultation n'a dès lors eu lieu auprès du Service des communes. Mis à part un lifting sur la mise en page, le présent aide-mémoire a subi des modifications par rapport au précédent, sur trois thèmes :

1. Commissions : la composition des commissions est de la compétence de l'assemblée constitutive qui détermine le nombre de scrutateurs, de suppléants ainsi que le nombre de membres dans les commissions.
2. Adaptation à la loi et au règlement sur les communes. Avec l'enregistrement du procès-verbal (bande magnétique supprimée en raison d'autres moyens utilisés), le nombre de séances du Conseil général, correction du quorum (au moins 16), commission de naturalisation (rapport rédigé qu'à l'attention du Conseil communal).
3. Fonctionnement du Conseil général, des commissions, de la séance d'information (qui ne se nomme plus séance de préparation), des changements suite à l'affaire des rémunérations, les secrets de fonction, les votes à mains levée, o Le point important : « La commission financière examine les dépenses du Conseil communal et du Conseil général en accord avec le Conseil communal et le Conseil général. Elle fixe les modalités d'établissement des notes de frais. Elle peut demander toute pièce comptable dans l'exercice de ses attributions ».

Le bureau du Conseil général demande aux membres du Conseil général, d'approuver cet aide-mémoire. Le Président est à disposition pour toute question.

La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote :

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent l'aide-mémoire du Conseil général lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'aide-mémoire du Conseil général est accepté par 29 voix.

M. Florian Monney rend la présidence à M. Bernard Pochon.

6. Informations du Conseil communal

« Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Parole est donnée à chaque Conseiller.

M. Pierre-Yves Dietlin.

Travaux de fusion . état d'avancement. Depuis le début de l'année, les employés communaux ont été frappés de malchance, les accidents et maladies ont été nombreux. Ceci a obligé à faire appel à de nouvelles personnes. Il paraît nécessaire à M. Pierre-Yves Dietlin de faire un petit tour d'horizon pour informer le Conseil général. Au niveau du bureau communal, 5 personnes y travaillent : 2 à 100 %, Véronique Bovet et François Guerry, une à 90 %, Danielle Bise, et deux à 70 %, Anita Moullet qui est revenue depuis septembre et Laetitia Wenger dont le contrat a été prolongé jusqu'au 30 avril prochain. Françoise Delley vient de prendre sa retraite, il en profite ici pour la saluer devant l'assemblée et la féliciter pour son courage et son abnégation : 22 ans, ce n'est pas rien ! Au niveau de l'édilité, seul Calo est à 100 % actuellement. Tant André Ducrest que Kahi ne travaillent qu'à 50 % de leur temps de travail. Raison pour laquelle la commune a fait appel à Barnet jusqu'à fin avril de l'année prochaine, et au jeune Jocelyn, le temps des vacances d'été. Au niveau de la conciergerie, la commune a dorénavant trois personnes, Fatima Sulzmann, Corinne Roy et Florian Huguet. Changement enfin à l'AES, où Cécilia Lehmann a remplacé Evyane Baumann partie également en retraite. Un grand merci à elle pour son engagement pour les petits ! Informatiquement, le passage au système Urbanus se déroule plutôt bien. Le Conseil communal a également opté pour une application parallèle, We Do, développée d'ailleurs par un Staviacois, qui permet de gérer les procès-verbaux des séances de conseil ainsi que toute la problématique des tâches et des délais. La GED a également été introduite. Tout ceci permet au Conseil communal, doté de tablettes, d'avoir accès à toutes les informations utiles et de gagner en efficacité.

Il reste encore un gros chantier auquel s'attaquer ces prochaines semaines : le contrôle des constructions. Cela englobe les problématiques de raccordement aux branchements communaux, de contrôle des constructions de minimales importances, de préparation des visites et contrôles de la commission, de délivrance des permis d'habiter. Sans compter les mises à jour du SIT pour l'ensemble des travaux réalisés dans la commune; les données sont trop lacunaires à notre goût.

Mme Dominique Rosset Blanc.

Le chantier de la Route de Vaularbel touche à l'intégration ou la réfection de différentes infrastructures . gaz, électricité, mise en séparatif de l'épuration et nouvelles canalisations d'eau potable. Sans oublier naturellement la réfection de la route qui convoquera plus tard M. Nicolas Pythoud.

Mme Dominique Rosset Blanc s'adresse aux membres du CG maintenant concernant les amenées d'eau potable telles qu'elles ont été conçues, présentées et approuvées par les conseillers de Cheyres dans le cadre du projet de chantier de Vaularbel. Elles ont été pensées par le Bureau d'ingénieurs CFA sur la base des informations et des plans de géomètres fournis par la commune de Cheyres. Par ailleurs, en parallèle, la commune de Cheyres, tout comme Châbles et les autres communes du réseau d'eau de l'Arribru, était soumise à l'obligation cantonale de fournir un Plan des infrastructures d'eau potable . un PIEP . qui a été confié en 2014 au bureau d'hydrogéologie RIBI SA. Ce PIEP dresse l'état des lieux des sources, réservoirs, systèmes de contrôle, gestion et

canalisations du réseau communal et, d'autre part, indique les améliorations à apporter à court, moyen et long terme.

Les conclusions du PIEP qui devaient nous parvenir dans le courant du printemps ne seront présentées formellement que durant le mois de novembre.

Cependant, une rencontre organisée par le Conseil communal mi-septembre entre les ingénieurs de CFA, responsables du chantier de Vaularbel, et le bureau RIBI, responsable du PIEP, a permis de mettre en évidence des éléments qui n'avaient pas été pris en compte, faute d'être reconnaissables sur les plans : le quartier de Vaularbel est en effet un carrefour où circulent 3 courants d'eau différents. Une première conduite, venant de la station de pompage «Les Coûtes» à côté du réservoir communal, connectée sur le réseau de pression «Arribru», alimente actuellement le secteur supérieur «Les Coûtes» / «La Sansonna» jusqu'aux immeubles «Vaularbel 38 à 42». On l'appellera conduite ARRIBRU. Une seconde conduite amène de l'eau depuis le pompage du puits du Moulin et se connecte au réseau communal vers les immeubles «Vaularbel 5 et 7» et une 3^{ème} conduite amène l'eau des sources des Coûtes et de Vaularbel. Ces eaux de provenances différentes circulent dans des systèmes de pression différents. La pression la plus haute, connectée au réseau dit «ARRIBRU», est réduite de 20 à 8,5 bars pour répondre aux installations de distribution communales et privées.

Or, il est apparu, lors de la séance rassemblant les ingénieurs de CFA, de RIBI et notre fontainier, que l'exigence prioritaire du PIEP sera d'amener l'eau du Puits du Moulin (production 75'000 m³/an) et l'eau des sources dans le réservoir communal avant consommation, afin qu'elles y soient mélangées et traitées aux UV, avant d'être injectées dans le réseau.

Après analyse des plans et des canalisations, les ingénieurs ont constaté qu'un tronçon de la conduite nouvellement posée dans la Route de Vaularbel n'aurait pas la résistance nécessaire à supporter la pression de l'eau dite «Arribru» si un problème survenait au réducteur de pression installé dans le réservoir. En prévision de la nouvelle configuration du réseau d'eau, il était donc nécessaire de remplacer ce tronçon d'une soixantaine de mètres avant la fin des travaux et le goudronnage de la route.

Après déduction de CHF 18'200.- qui correspondent aux coûts du tronçon dans le virage qui n'a pas besoin d'être refait, vu qu'il date de 2010, ce remplacement de conduite représente un coût de CHF 29'300.- qui n'est pas à considérer comme un dépassement des coûts du chantier de Vaularbel mais comme une adaptation du réseau en prévision des travaux à réaliser dans le cadre du PIEP.

A noter encore que la future conduite communale du quartier de Vaularbel, telle qu'elle sera «uniformisée» suite à la concentration des provenances Arribru, Puits du Moulin et Sources des Coûtes et de Vaularbel, assurera un débit et une pression bénéfique pour l'entier du quartier, y compris pour les habitations en bout de réseau, et correspondra aux exigences de l'ÉCAB en matière de couverture de défense incendie du quartier de Ferrajo. Cette augmentation significative de la défense incendie induirait une subvention de l'ÉCAB tout aussi significative (autour des CHF 30'000.-).

Après validation du bureau RIBI, le Conseil communal a donné son feu vert au remplacement du tronçon de conduite d'eau qui permettra au système instauré par le PIEP d'être efficace.

M. Nicolas Pythoud.

Chantier de la route de Vaularbel. La conduite d'eau qui a été posée dans le cadre du chantier sera changée prochainement comme indiqué Mme Dominique Rosset Blanc. L'ordre de certains travaux a été modifié afin de permettre l'avancement du chantier. A ce jour, le planning général est respecté. Le gros des travaux, à savoir la réfection des revêtements devraient avoir lieu juste avant Noël. Malgré l'imprévu évoqué, il est important que le revêtement soit posé avant Noël car au vu de la déclivité de la route, les centrales seront fermées pendant trois mois jusqu'au mois de mars. Lors de la pose de ces revêtements, patience et compréhension sont d'ores et déjà demandées aux riverains afin que l'entreprise puisse exécuter les réglages et la pose des revêtements. Pour ce faire, l'accès général au quartier de Vaularbel sera complètement bouclé, le temps de réaliser ces travaux (une semaine et demie, deux semaines). Les riverains seront informés à l'avance afin qu'ils puissent s'organiser au mieux pour le stationnement de leur véhicule et autre.

Chemin des Grèves. Ce chantier fait l'objet de discussions qui sont bien souvent erronées. Dès lors, M. Nicolas Pythoud tient à faire part d'informations complémentaires. En préambule, pourquoi cette route a des pentes longitudinales et transversales autant prononcées ? L'ancienne route était simplement fondée sur un chemin de terre, sans réflexion sur les élongations des eaux de surface, ce qui engendrait la formation de gouilles le long de la route et du gel l'hiver. Lors de la rénovation complète d'une route, plusieurs calculs entrent en ligne de compte, à savoir dévers minimum pour telle ou telle route, type de récolte des eaux de surface, pentes longitudinales afin de garantir

l'écoulement des eaux, etc. Pourquoi cette nouvelle route a un dévers transversal avec un point bas côté voie de chemin de fer et non pas côté lac, comme le voudrait la logique ? Il s'agit d'une demande des services cantonaux lors de la mise à l'enquête et surtout une situation sine qua non pour l'obtention du permis de construire. Le chemin des Grèves se trouve dans une zone inondable, c'est pourquoi le canton a demandé de tenir le dévers côté voie de chemin de fer afin de sécuriser au maximum le quartier côté lac d'éventuelles inondations. L'incidence première de ce dévers à contresens est l'adaptation des accès aux parcelles privées. En effet, les différences de niveaux entre les accès existants et la nouvelle route sont choquantes. Des discussions sont actuellement en cours avec les riverains pour leur proposer les meilleures alternatives pour leur confort et accès à leurs places. Lorsque le chantier sera terminé, tous ces éléments seront harmonieusement adaptés les uns aux autres.

Limitation de vitesse sortie Yvonand. Suite à la réaction et aux courriers de la commune, la réponse de la part du canton a été très simple. Il n'accepte aucun compromis, ni aucune discussion sans une étude de la part de la commune, plus ou moins coûteuse, afin de connaître les divers dangers de ce tronçon. Une prise de mesure de vitesse a été réalisée du 20 août à mi-septembre puis transmise à un bureau d'étude sur la mobilité, qui analyse actuellement ces données et les intègre à son rapport qui devrait bientôt être transmis à la commune. Dès que des nouvelles informations seront connues, la commune ne manquera pas d'en faire part. Le Conseil communal est sensible à veiller à la sécurité et au bon sens et se battra jusqu'au bout pour obtenir gain de cause auprès du canton et ramener les panneaux de vitesse à l'extrémité du village.

M. Fabien Monney.

Etat du dossier de la décharge de la Rochette : des piézomètres ont été forés en septembre. Un en amont de la voie de chemin de fer et deux en aval au bord de la route. Les prélèvements sont prévus dès le début du mois d'octobre. En fin 2017, le bureau spécialisé va établir la première note technique qui sera transmise au SEn. Une deuxième série de prélèvement sera effectuée au printemps 2018 pour enfin obtenir le rapport final en été 2018 qui contiendra les résultats de ces analyses.

Le dessableur des Essertons se trouvant le long du chemin pédestre entre la ferme à Bise et le Château de Font n'avait pas été curé depuis plusieurs années et l'eau ruisselait sur le chemin. Les travaux de vidange ont été effectués les 28 et 29 septembre 2017. Travaux conduits par la Grande Cariçaie en partenariat avec la commune et le canton de Fribourg. Le chemin est maintenant au sec et totalement praticable. Coût de ces travaux : CHF 12'000.-. 20% à charge de la commune, soit CHF 2'453.-. La plus grosse part a été prise en charge par le canton, à raison de 60%.

Forêts et haies. Toute une série de travaux d'entretien et de coupes de sécurité mandatée à la corporation forestière ont été entrepris, notamment aux Blanchis. Des prochaines coupes de sécurité sont prévues encore cette année en bas la route des Fous, secteur de la route qui mène au Crêt. En 2018, les mêmes travaux pour assurer la sécurité auront lieu aussi à la route des Fous, côté Bellevue, et seront coordonnés avec les travaux de coupes de la route cantonale.

M. Sébastien Schmid.

M. Sébastien Schmid fait part d'un résumé de son emploi du temps dans ses différents dicastères depuis le 2^{ème} semestre jusqu'à ce jour. Les bâtiments représentent le dicastère qui lui prend le plus de temps avec 31%, puis les séances CC, l'administration générale et enfin les ports avec 11%. Taux d'activité : 22%.

Ports :

- Un partenariat a été signé avec le Groupe e pour la maintenance du port (électricité et énergie).
- M. Sébastien Schmid a aussi des contacts réguliers avec les chantiers navals pour l'entretien des bateaux, la mise en place, réservations et autre.
- Concernant la gestion des locataires, la gérance prend beaucoup de temps en raison d'importantes demandes. Mme Laetitia Wenger a fait un travail énorme à ce niveau-là.
- Un suivi et un contrôle des factures sont en cours, nécessaires surtout cette première année.

A faire prochainement pour les ports :

- La mise à jour des règlements dont la tâche a déjà débuté. Une séance a eu lieu avec Mme Wenger pour finaliser les documents et les envoyer au canton pour les soumettre enfin au CG.
- L'étude de la réfection de la digue du Safari suite à de gros problèmes. Une commission avait été nommée lors de la précédente législature et avait décidé de ne rien faire dans l'immédiat afin d'économiser. Aujourd'hui, la situation est devenue catastrophique, certains bateaux ne parviennent plus à sortir naviguer.
- M. Sébastien Schmid fait part également de sa volonté de procéder à la réfection des places à terre à l'arrivée à droite du port.

Bâtiments :

- Un contrôle des installations électriques des bâtiments a été effectué à Châbles et à Cheyres, qui a donné lieu à quelques surprises comme des gens qui paient l'électricité pour d'autres.
- Suite au départ d'un locataire à la ferme Märki, il a été décidé provisoirement de ne pas renouveler le bail pour une nouvelle location et d'attendre que le nouveau projet se finalise, car l'appartement est en trop mauvais état.
- Centre sportif : le suivi hebdomadaire et quotidien du chantier sera présenté plus tard. En parallèle de ce chantier, des soumissions ont été lancées pour la rénovation du tennis puisque le budget global prévoit un montant d'environ CHF 100'000.- attribué pour la buvette, principalement à la partie douches, sanitaires et cuisine.

Travaux à réaliser prochainement :

- La réfection de la terrasse extérieure de la Sarcelle. Chaque année, plusieurs milliers de francs sont nécessaires pour la remise en état de cette zone, qui est fortement piétinée et difficile d'entretenir et d'arroser en saison à cause des chaises. Il faudrait trouver une autre alternative pour le fonds pour éviter que les visiteurs aient les pieds dans la terre.
- La réfection des plafonds en plaques de plâtre à l'école de Châbles qui s'effondrent les uns après les autres. Une réparation sommaire sera effectuée pendant les vacances du mois d'octobre.
- Finalisation du dossier de la ferme Märki pour présentation. Un rendez-vous est fixé mardi 3 octobre 2017.
- La réfection de la capitainerie qui a actuellement 10 ans, principalement des travaux de peinture extérieure sur toutes les boiseries et intérieure dans la partie des douches.
- Sonorisation des salles. M. Sébastien Schmid a mandaté un professionnel de la sono avec un cahier des charges pour réfléchir sur ce problème à régler. La sonorisation de Châbles est complètement désuète et doit être remplacée. L'ensemble des micros sur les deux sites émettent sur des fréquences qui ne sont plus autorisées par l'OFCOM. Le système des fréquences actuel est basé sur la 4G qui est un signal 50'000 fois plus puissant que les signaux émis par les micros. Ces fréquences étant interdites, il faudra les changer à moyen terme. Les appareils sont également souvent déréglés par les utilisateurs. La solution est par conséquent le changement complet à Châbles et l'adaptation de l'installation de Cheyres. L'offre est en cours.

Centre sportif : le chantier a démarré en juillet 2017 et se déroule conformément aux attentes. Le Conseil communal a récemment choisi les couleurs extérieures. Selon les adjudications, le budget est pour l'instant respecté. Un poste a toutefois été oublié. Il s'agit des modifications électriques pour les projecteurs. Les « divers et imprévus » sont prévus pour ce genre de chose. M. Sébastien Schmid informe que le bâtiment sera de couleur rouge « HERMES » avec des menuiseries métalliques anthracite. Une vidéo est projetée avec des explications sur l'avancement du chantier.

Jumelage :

Il y a eu passablement de réunions avec le Jumelage, aussi par rapport à la fusion. Le comité du Jumelage est allé présenter la nouvelle commune à St-Martial auprès des autorités locales. Les discussions autour du Jumelage se sont bien déroulées. Comme indiqué dans le Cheyres-Châbles Info, la commune a décidé d'attendre le Jumelage à Châbles. M. Sébastien Schmid a reçu ce week-end la décision définitive de St-Martial dont il fait lecture d'un extrait : « Suite aux années passées et à la collaboration entre les deux comités de Jumelage de Cheyres et de St-Martial, suite aux liens d'amitié qui se sont créés, suite à la fusion des communes de Cheyres-Châbles, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'extension du Jumelage à la nouvelle commune dans son intégralité ».

Une activité aura lieu au marché de Noël à Châbles. Dans le but de promouvoir le Jumelage au travers du produit local qui est l'ignon Doux des Cévennes, un tout-ménage parviendra pour

passer commande de ce produit qui sera livré soit au marché de Noël à Châbles, soit à l'AVB selon les dates mentionnées sur le tout-ménage. Le bon de commande pourra être déposé dans les boîtes aux lettres des bâtiments communaux à Cheyres et à Châbles (d'accord avec les écoles). Les commandes peuvent également être passées par SMS, WhatsApp ou Facebook. M. Sébastien Schmid remercie de faire bon accueil à cette démarche.

Tourisme :

M. Sébastien Schmid informe qu'un bilan a été fait concernant la fête du 1^{er} août qui a lieu à Châbles et à Cheyres. Ce bilan est mi-figue, mi-raisin. Certains ont apprécié l'organisation actuelle, d'autres moins. Il va falloir rencontrer tous les intervenants.

Marché artisanal : M. Sébastien Schmid prévient que cette manifestation ne sera pas reconduite sur décision de la famille Richard Pillonel.

Festicheyres : magnifique édition 2017, avec une très bonne organisation et un beau spectacle.

A faire prochainement :

- Réception de l'ensemble des partenaires pour l'organisation du 1^{er} août (Jeunesse, Diablotins, pompiers, artilleurs et Cheyres-Châbles Tourisme et la commune). Toute proposition ou sondage sont les bienvenus de la part du Conseil général car plein de variantes sont possibles, avec partout des avantages et des inconvénients.
- En remplacement du marché artisanal, Cheyres-Châbles Tourisme a émis l'idée de créer une balade gourmande autour du vignoble. Les sociétés locales et les vigneronns seront approchés prochainement pour ce faire.

Annonce de manifestations :

- Marché de Noël. M. Sébastien Schmid en fait la promotion et confirme qu'il est à Châbles suite à certaines rumeurs qui annonçaient qu'il se déroulerait à Cheyres.
- Il rappelle enfin de ne pas oublier la Fête des vendanges qui a lieu ce week-end, la Saint-Nicolas les 2 et 3 décembre ainsi que Téléthon, la semaine suivante.

Le Président remercie tous les membres du Conseil communal pour les informations transmises.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec ces derniers concernant le mode de communication et il a été jugé préférable de communiquer les informations via les séances de CG plutôt que par mail (sauf annonces urgentes). C'est aussi l'occasion d'informer les citoyens qui assistent aux séances.

7. Informations du Conseil général

« Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Informations du bureau :

Le Président félicite tout d'abord Mme Pascale Arnold qui a été élue auprès de deux comités de l'Association des communes pour le médico-social.

Concernant la rémunération des Conseillers communaux durant la dernière législature, une procédure est en cours auprès de l'Autorité de surveillance. La phase d'audition touche à sa fin et les autorités sont dans l'attente de la conclusion. De ce fait, le sujet ne peut être abordé lors de cette présente séance.

Le Président a eu le plaisir de participer la semaine passée à la réception des jeunes citoyens. En lieu et place des traditionnels discours, deux équipes ont participé à un quizz sur la nouvelle commune, ce qui a rendu cette soirée moins protocolaire, mais fort sympathique. Bon vent à ces jeunes qui ont tous leurs rêves devant eux.

Il donne la parole aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations sur le travail de leur commission.

Commission financière. M. Daniel Chanez donne des informations sur le contrôle de la rémunération du Conseil communal. La commission financière s'est rencontrée le 12 juillet 2017 avec M. Pierre-Yves Dietlin, Syndic, et M. Jérôme Ruffieux, Conseiller communal responsable des finances.

Cette séance avait pour but de clarifier le contrôle de la rémunération du Conseil communal, conformément à ce qui avait été évoqué lors de la dernière assemblée du Conseil général.

Il a été constaté qu'un nouveau système pour le rapport des heures avait été mis en place depuis le mois de juin 2017. La transparence y est améliorée et les différents formulaires ont été unifiés. Le Conseil communal a également clarifié comment les participations aux différentes séances et manifestations sont rapportées et rémunérées. La commission financière suggère au Conseil communal de veiller à éviter les potentiels doublons lors de séances de chantier ou de représentation.

Par ailleurs, le Conseil communal a modifié son règlement d'organisation pour y inclure un article excluant explicitement toute rémunération pécuniaire de sortie. En outre, toute augmentation ou modification de la rémunération doit être soumise au Conseil général.

La commission financière confirme ainsi à l'assemblée qu'un contrôle a été effectué. Finalement, elle propose d'unifier le système pour toutes les commissions également.

Ce système a été adapté également pour le Conseil général. Dorénavant, chaque commission et chaque Conseiller communal pourront utiliser ce formulaire.

M. Daniel Chanez ajoute que le 6 novembre 2017, une séance est prévue entre la commission financière, le Conseiller communal en charge des finances et le boursier pour faire l'état de la situation avant la fin de l'année.

Commission de naturalisations. Mme Magali Chanez annonce que la commission a reçu un nouveau dossier de candidature qui est en cours de traitement. Une première séance a eu lieu pour prendre connaissance du dossier. Le candidat pour cette demande de naturalisation est convoqué le 12 octobre prochain. Des nouvelles de ce dossier seront transmises lors de la prochaine séance du Conseil général.

8. Divers

« Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Suivi des questions et propositions. Le Président prévient que deux propositions ont été soumises lors de la dernière assemblée. Premièrement, celle de M. Raphaël Balestra pour l'établissement d'enveloppes préaffranchies pour les votations. Il demande si cette proposition est maintenue et, si c'est le cas, demande à M. Balestra de reformuler sa proposition.

M. Raphaël Balestra déclare qu'en vertu de l'art. 8 du règlement d'exécution de la loi sur les communes et suite à la suppression de la boîte aux lettres communale à Châbles qui complique le déplacement des citoyens de Châbles pour déposer leur matériel de vote, il soumet la proposition suivante afin de permettre à chacun d'exercer son pouvoir à ses droits démocratiques de la meilleure des manières, à savoir : la commune met à disposition de ses citoyens des enveloppes de vote préaffranchies. Ce système permet aux citoyens de voter sans devoir se déplacer, ce qui représente un avantage pour l'ensemble de la commune. Les frais occasionnés par cette pratique sont toutefois limités puisque l'envoi n'est facturé que s'il est effectif. Sur un budget communal important, ce procédé ne représente pas un investissement démesuré. M. Raphaël Balestra encourage dès lors les membres du Conseil général d'accepter sa proposition.

Le Président remercie M. Raphaël Balestra et donne la parole à M. Pierre-Yves Dietlin, syndic.

M. Pierre-Yves Dietlin informe que le Conseil communal a étudié attentivement la proposition de M. Raphaël Balestra. Il comprend parfaitement le souci de ce dernier quant à la participation du village de Châbles essentiellement suite à la fermeture de la boîte aux lettres communale. Le Conseil communal s'est déjà expliqué sur la question du pilier public et de la boîte aux lettres et ne va pas y revenir ce soir. Lors d'une législature, les citoyens sont appelés au minimum 22 fois à se prononcer, 4 fois par année pour les votations fédérales et deux fois supplémentaires pour les 2^{èmes} tours des élections. Actuellement, 1'546 personnes ont le droit de vote. Sur les trois dernières années, la moyenne de participation était d'un peu plus de 51%. Bien qu'aujourd'hui de nombreux citoyens profitent de la boîte aux lettres communale pour déposer leur bulletin, le Conseil communal ne sait pas quel serait leur comportement si l'enveloppe réponse venait à être préaffranchie. Tenant compte de la possibilité qu'offre la poste de ne payer que les enveloppes reçues, en courrier A nécessaire, dans le pire des cas qui verrait l'ensemble des citoyens renvoyer leurs enveloppes par poste, il en résulterait un coût de plus de CHF 17'000.- pour une législature.

Comme récemment entendu à la radio, M. Pierre-Yves Dietlin signale qu'une très large étude a été réalisée sur les votes dans le canton de Berne, en comparant les communes qui préaffranchissent et celles qui ne le font pas. Le résultat montre une participation supérieure dans les communes qui préaffranchissent, mais seulement de 1 à deux points de base. En extrapolant à notre population, cela représente entre 15 et 30 électeurs supplémentaires ou en moins selon les points de vue. Ce qui signifie finalement un coût entre CHF 600.- et CHF 1'200.- environ par votants supplémentaires. En votant suffisamment tôt, le citoyen peut ne consacrer que CHF 3.- par année s'il ne veut pas se déplacer. Ce qui est finalement un acte citoyen mais surtout une chance de pouvoir s'exprimer. Le Conseil communal estime en outre que pour profiter de la gratuité, il y a suffisamment d'occasions pour la population de Châbles de descendre à Cheyres ou de se faire aider par un proche. Le Conseil communal recommande au Conseil général de refuser la proposition de M. Raphaël Balestra.

Le Président remercie M. Dietlin et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la proposition est passée au vote :

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Raphaël Balestra concernant l'établissement d'enveloppes préaffranchies pour les votations, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 1 Abstention : 1

La proposition est acceptée par 27 voix.

Une deuxième proposition émanait de Mme Magali Chanez concernant l'insertion de la procédure de tri des déchets dans le Cheyres-Châbles Info. Le Président demande à Mme Chanez si elle souhaite maintenir sa proposition et si oui, de la reformuler.

Mme Magali Chanez atteste que la dernière édition du Cheyres-Châbles Info contenait les informations concernant la déchetterie. Dès lors, ce point est radié.

Le Président remercie Mme Chanez et confirme que la proposition est retirée.

Une série de questions doit maintenant être passée en revue.

Question de Mme Magali Chanez concernant la création d'un espace de troc à la déchetterie.

Le Président passe la parole à Mme Pascale Arnold, vice-syndique, responsable du dicastère de la déchetterie. Mme Pascale Arnold avait déjà donné des explications brèves à ce sujet lors de la précédente séance. Une analyse plus précise a eu lieu avec les employés de la déchetterie. Le dépôt d'objets réutilisables n'est pas souhaité. Certes, il donne bonne conscience à celui qui dépose l'objet au lieu de le jeter. L'expérience du passé a démontré que les objets déposés à la déchetterie traînent pendant plusieurs semaines et sont au final à charge de l'employé pour le trier et le jeter quand-même. De plus, il faudrait prévoir une place à l'abri pour protéger les objets qui ne peuvent pas être exposés aux intempéries. Mme Pascale Arnold propose plutôt d'établir un tableau d'affichage sur lequel les personnes pourraient mettre une annonce ou organiser occasionnellement un vide-grenier ou une brocante par des particuliers. La vente par le biais des sites internet offre aussi une alternative.

Mme Magali Chanez souhaite par conséquent soumettre une **proposition** formelle pour que l'on puisse voter lors du prochain Conseil général concernant la création d'un espace de troc à la déchetterie.

Le Président répond que la proposition est enregistrée et informe qu'elle sera soumise au vote lors de la prochaine séance de Conseil général.

Question de M. Yves Pillonel concernant les interdictions de plus en plus fréquentes de circuler sur les chemins agricoles.

M. Nicolas Pythoud pense que M. Yves Pillonel faisait référence au chemin agricole vers chez M. Romain Seydoux. Une demande d'interdiction de circuler avait été soumise par plusieurs exploitants agricoles le long de ce chemin car ils étaient passablement gênés par les véhicules de détenteurs de chiens qui se parquaient un peu n'importe où, parfois ne permettant plus aux agriculteurs d'accéder à leurs exploitations. La demande a été déposée à l'origine auprès de la municipalité de Vonand et la commune a dû adapter et mettre à jour la signalisation du côté de chez M. Seydoux. A part un ou deux, il n'y a pas d'autres chemins agricoles qui sont interdits à la circulation.

Question de Mme Magali Chanez concernant la mise en place d'un conseil des parents.

Mme Dominique Rosset Blanc répond que depuis la séance du 29 mai dont le sujet avait été abordé, le Conseil communal avance dans l'adaptation du règlement des écoles. Ce règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles élaboré avec la collaboration de la responsable d'établissement sera bientôt soumis au Conseil communal puis au service juridique de la DICS pour être enfin soumis au Conseil général pour approbation. L'éventualité de constituer un conseil des parents en anticipant le contenu du règlement et sa validation par les différents partenaires semble inutilement précipité puisque le règlement a aussi pour objectif de fixer avec précision, les modalités de ce conseil des parents en terme de nombre de participants et de répartition notamment. Instaurer un conseil des parents et risquer de devoir le modifier après coup semble dès lors peu productif. Obligatoire pour la rentrée 2018, le règlement scolaire de la nouvelle commune sera soumis lors d'une prochaine séance de Conseil général, d'ici le printemps 2018.

Question de M. Daniel Märki sur l'amélioration de la signalisation en ce qui concerne l'emplacement de la Sarcelle, avec heures d'ouverture visibles.

M. Nicolas Pythoud répond que l'idée est de poser un panneau vers la station Eurorelais qui indique « La Sarcelle » et « Plage ». M. Nicolas Pythoud regardera avec M. Märki pour savoir ce qu'il en est.

Question de Mme Céline Michel pour l'amélioration de la signalisation direction Crevel surtout en ce qui concerne les caravanes.

M. Nicolas Pythoud répond que le Service de la signalisation du canton de Fribourg fait la traque aux panneaux qui ont été posés « à bien plaisir », y compris sur les routes communales. Il faudrait voir si la pose d'un panneau est vraiment nécessaire pour Crevel. Une demande est possible mais exige une mise à l'enquête. M. Pythoud regardera la chose en même temps que le panneau demandé par M. Märki.

Question de M. Yves Chanez pour la pose d'un nouveau grill à la Crête de Châbles.

M. Fabien Monney répond qu'effectivement le grill de la Crête a subi des dommages. La grille a disparu mais M. Monney sait où elle se trouve. Une personne de Châbles l'a mise en sécurité. Des contacts ont été pris avec le département des forêts et de la faune, y compris une vision locale avec le garde-forestier pour savoir ce qui était possible de faire à cet endroit. L'idée est de revaloriser le site en posant des tables et bancs neufs, avec un couvert. Pour l'instant, le pré-projet fait bon accueil moyennant la dépose d'un concept précis dont le grill en fait partie.

Les questions et propositions de la dernière assemblée sont terminées, la parole est au « Divers ».

Remarque de M. Raphaël Balestra qui souhaite rebondir sur les propos de M. Pierre-Yves Dietlin au sujet de la gestion électronique des documents. En tant qu'archiviste, il désire rendre attentif le Conseil communal concernant l'archivage des documents numériques et au besoin demander conseil auprès des archives cantonales ou auprès de la Préfecture.

Question de Mme Jeanne-Antide Pillonel. Elle a eu l'occasion de lire l'invitation adressée aux nouveaux citoyens et a été très surprise de s'apercevoir que le courrier ne fait pas mention que l'événement se déroule durant la fête des vendanges. Ce serait l'occasion pour les nouveaux citoyens de rencontrer les gens du village. L'occasion aussi pour les bénévoles qui travaillent durant cette fête de faire connaissance avec les personnes qui se sont nouvellement établies dans la commune.

M. Pierre-Yves Dietlin répond qu'il en a pris bonne note.

Question de M. Patrick Pillonel qui demande une nouvelle fois si la commune prévoit de poser un miroir au carrefour de la Planna, contre la façade de M. Pierrot Pillonel. La sortie du quartier de la Planna est en effet dangereuse et si le miroir n'est pas posé, avant qu'il y ait un gros accident, le gendarme devrait procéder au contrôle pour le retrait des voitures qui sont souvent parkées devant la boutique de vieux meubles et qui empêchent toute visibilité à gauche.

M. Nicolas Pythoud répond qu'un rendez-vous est fixé vendredi matin pour la pose d'un miroir.

Questions de M. Patrick Chanez concernant le site internet. Lors de la séance d'information du Conseil général, la société du Jumelage a fait part de problèmes qu'elle a rencontrés par rapport au site communal. Les archives de l'ancien site ont disparu. M. Patrick Chanez révèle que des problèmes sont aussi apparus lors de la reprise d'informations issues de l'ancien site pour le port, ceci a été corrigé par la suite. Il n'est pas rare de rencontrer de tels problèmes lors de la mise en place d'un nouveau site, ce qui le rassure le plus est que la commission, composée de Conseillers communaux de Cheyres, de Châbles, de M. Valter Chieppa et lui-même, pour la sélection du fournisseur de service, avait bien spécifié dans l'appel d'offre les points suivants : la reprise des informations du site ainsi qu'un certain nombre de modules tels que les galeries, les réservations de salles, le guichet électronique (). Il demande si le site va rester ainsi en déshérence ou est-ce que l'on projette d'intégrer ces modules ? En ce qui concerne le Jumelage, les archives qui devraient figurer, ne sont pas sur l'onglet actuel du site qui comporte le pacte et les statuts. Il ne lui semble pas difficile d'ajouter quelques mégas ou gigas. Si le fournisseur indique que c'est un problème, il suggère de le changer.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que le Conseil communal a souhaité proposer un site qui soit le plus « light » possible et le plus simple d'utilisation. En ce qui concerne les photos d'archives du Jumelage, elles ont été récupérées et rendues à la société du Jumelage avec la demande de remettre en forme leur contenu. En ce qui concerne les modules complémentaires notamment les réservations de salles, la commune attend de connaître les tarifs définitifs qui seront dépendants du règlement relatif aux sociétés locales. Les locations de salles sont pour l'instant intégrées dans le système Urbanus. Les choses avancent mais M. Pierre-Yves Dietlin indique qu'à l'heure actuelle, elles ne font pas partie des priorités absolues.

Questions de M. Florian Monney. Il a entendu dire qu'il y a ou qu'il y a eu quelques problèmes concernant la reprise de la patente pour la vente des boissons à la salle de Châbles.

Renseignement pris auprès de l'ancien détenteur de cette patente d'avant la fusion ainsi qu'auprès de la responsable de la buvette, il s'est avéré que ces problèmes étaient exacts. M. Sébastien Schmid a même laissé entendre qu'il n'y aurait plus de boisson à disposition à la buvette de Châbles. Le groupe des Dames qui utilise la salle pour la gym devrait apporter elles-mêmes leurs thés qu'elles boivent généralement après leur séance.

M. Florian Monney ignore s'il s'agit là d'une réflexion du Conseil communal en entier ou d'une seule personne. Personnellement, il est outré qu'une telle idée ait pu simplement effleurer l'esprit. Dans la foulée, Le Conseil communal aurait aussi pu imaginer de fermer la salle de Châbles.

Ses questions sont les suivantes :

1. Que devient cette patente aujourd'hui ? Est-ce que quelqu'un l'a reprise ?
2. Où est-il des autres locaux communaux où l'on vend des boissons ?

M. Florian Monney pense notamment à la buvette du stand de tir, de la grande salle dans laquelle on se trouve ce soir et du nouveau centre sportif en construction.

Est-ce que ce sont les sociétés qui ont une patente ou est-ce la commune ?

La commune étant propriétaire de ces locaux, il demande aux autorités de vérifier que toutes ces autorisations soient en règle et de ne pas attendre qu'il y ait un problème pour réagir.

M. Sébastien Schmid répond qu'effectivement la question de ces patentes s'est posée quand le dossier est ressorti du tas. L'ancien propriétaire de la patente de Châbles était l'ancien syndic, M. Kurt Zimmermann comme l'ont été les précédents. M. Kurt Zimmermann a écrit un courrier - qui s'est un peu perdu au mois d'avril - dans lequel il précisait qu'il ne souhaitait plus être responsable de cette patente. Une discussion a eu lieu au sein du Conseil communal qui a abouti sur des désaccords quant au choix du repreneur de la patente mais en aucun cas sur l'état de fait de ventes de boissons. La décision a été prise il y a deux semaines; M. Jérôme Ruffieux prend la patente - à son mon . de la buvette du Paradis à Châbles et également la patente pour la grande salle de Cheyres. En ce qui concerne les autres patentes, elles sont toutes privées, principalement établies

au nom des responsables de clubs ou sociétés (tennis/foot) qui gèrent elles-mêmes leurs propres patentes. Pour le stand de tir de Châbles, M. Sébastien Schmid doit encore se renseigner. M. Jérôme Ruffieux ajoute que la réflexion faite était de dire que normalement la patente de Châbles était nécessaire à l'occasion des élections et votations (ce qui ne se fait plus depuis la fusion). Pour la plupart des fêtes, ce sont les organisateurs qui demandent une patente K, valable pendant la durée des festivités. Le Conseil communal s'est demandé si garder cette patente avait un sens pour le peu d'activités restantes. Lors des discussions, la commune s'est rendue compte que la patente était utile en raison des séances et réunions en lien avec la commune. La patente pour Cheyres a été demandée pour la salle des Etourneaux. M. Jérôme Ruffieux prévient pour conclure que les documents pour l'obtention des patentes ont été transmis au canton.

Remarque de M. Pierre Morax. Après réflexion sur les votes concernant les enveloppes préaffranchies, il se dit que le montant de CHF 17'000.- demeure important et qu'il aurait fallu tout de même les utiliser pour prévoir une boîte aux lettres à Châbles.

Questions de Mme Magali Chanez concernant les feux aux passages piétons. Où en est ce dossier et quel est le lieu exact de leur emplacement ?

M. Nicolas Pythoud répond que ce dossier est prévu dans les investissements 2018. Deux feux sont envisagés, un au quartier de la Condémine et un vers l'église.

Question de M. Philippe Rapo. Il avait demandé il y a quelque temps un investissement pour l'acquisition d'indicateurs de vitesse. Il trouverait judicieux d'en acquérir quatre à installer aux deux entrées des deux villages. Quelles sont les intentions du Conseil communal à ce sujet ?

M. Nicols Pythoud répond que la commune en a déjà acheté un mais va étudier la chose pour la prochaine fois. M. Pierre-Yves Dietlin précise que l'indicateur de vitesse actuel appartient bien à la commune et n'est pas loué au TCS comme M. Philippe Rapo le pense.

Questions de M. Philippe Rapo concernant la construction du centre sportif. Il remarque qu'il n'y a pas de commission de bâtisse pendant la construction. Il a entendu que les douches prévues ne disposeront pas de régulateurs d'eau chaude. Avec autant d'investissements pour cette bâtisse, il ose espérer la pose de matériaux de qualité. Pourquoi n'y-a-t-il pas de commission de construction ? Pourquoi ces pousoirs dans les douches ?

M. Sébastien Schmid répond que lors de la première séance du bureau provisoire, lors de l'élaboration du premier tractanda de la séance constitutive, il a été décidé de ne pas instaurer cette commission. M. Schmid qui n'était pas à cette séance était d'avis de constituer cette commission. Au vu de l'évolution du chantier et des discussions avec M. Mehdi Rouissi qui a été membre de la commission de bâtisse pour la Sarcelle, il s'avère que le rôle d'une telle commission est compliqué et peu valorisant. Au final, les membres de la commission sont là juste pour décider du choix des couleurs et des matériaux. Il ne faut pas oublier que le chantier avance jour après jour, heure après heure et qu'une commission ne siège pas tous les jours. Enfin, une commission génère des coûts et des frais. Après réflexion, M. Sébastien Schmid préfère s'appuyer sur des maîtres d'Etat compétents et un architecte qui suit de manière quotidienne. En ce qui concerne l'eau, il ne peut répondre ce soir car il ne détient pas tous les détails sur les adjudications. Il informe toutefois les problèmes connus aujourd'hui à la buvette du tennis, à savoir qu'on ne voulait pas un mélangeur unique mais un tuyau d'eau chaude et d'eau froide avec la possibilité de régler l'eau au moyen d'un mélangeur à chaque distribution. Il doute qu'on ait prévu la même chose pour le centre sportif. M. Sébastien Schmid signale qu'il va procéder à une vérification. Dans tous les cas, chacun est invité à le contacter si quelqu'un a un doute.

Question de M. Philippe Rapo qui s'exprime au nom de M. Louis Bersier qui lui a transmis un mail. Est-ce qu'un sens unique a été demandé sur le parking de la Grappe comme cela était prévu sur les plans ?

Le Conseil communal va se renseigner.

Remarque de M. Philippe Rapo concernant la gestion des clés. La commune possède de plus en plus de bâtiments et il devient compliqué de gérer les accès. Il trouverait judicieux que la commune opte pour un système de clés centralisé et informatisé afin de faciliter la gestion des accès.

Question de M. Philippe Rapo concernant les patentes. Il souhaiterait savoir pourquoi cette patente qui était toujours établie au nom du syndic est attribuée à M. Jérôme Ruffieux qui ne s'occupe pas du dicastère des bâtiments.

M. Jérôme Ruffieux s'en explique. Il a repris cette patente pour deux raisons. D'une part, car il a fait l'école d'hôtelière et a déjà eu des patentes sur le canton de Vaud et d'autre part, car il est responsable des finances.

Le Président tient à faire une remarque concernant la commission de bâtisse pour le centre sportif. Dans la séance du tractanda du 4 avril dernier, le Président avait demandé s'il fallait mettre l'édiction d'une commission de bâtisse à l'ordre du jour et le Conseil communal avait répondu qu'il n'en voyait pas l'intérêt.

Question de Mme Magali Chanez. Pourquoi l'eau de la fontaine située au centre du village porte la mention « Eau non potable » ?

Mme Dominique Rosset Blanc répond que des contrôles sont effectués régulièrement sur les eaux de source et d'approvisionnement en eau. Il s'avère que l'eau qui alimente cette fontaine n'était pas conforme. A préciser que l'eau injectée ne provient pas du réseau d'eau communal mais qu'elle provient d'une source à part.

Remarque de Mme Magali Chanez. Elle demande au Conseil communal de mettre des linges de vaisselle à disposition dans la salle de l'Étourneau.

Question de Mme Magali Chanez concernant les machines à café de la grande salle. Elle se demande pourquoi, à l'ère de l'écologie, on utilise des tasses en carton et des touillettes en plastique.

M. Sébastien Schmid lui répond que c'est du ressort de l'UJSL. La remarque est bonne. Mais de la vaisselle réutilisable demande aussi de l'énergie avec le lavage en machine et utilisation de produit à vaisselle. Quelle est la meilleure solution écologique ? M. Schmid l'invite à regarder avec l'UJSL.

Remarque de M. Bernard Pillonel qui souhaite revenir sur les informations données par Mme Dominique Rosset Blanc concernant la fontaine au centre du village dont il est bien placé pour connaître. Il s'agit du réseau d'eau potable qui alimente cette fontaine. Il y a une vanne juste à côté. La source n'est plus existante. M. Bernard Pillonel relève que Mme Dominique Rosset Blanc devrait se renseigner un peu plus. Il poursuit en signalant que cette fontaine, auprès de laquelle des gens s'arrêtent fréquemment comme des cyclistes, est très souvent sale (eau verte) et devrait être nettoyée plus régulièrement.

Mme Dominique Rosset Blanc répond que les informations qu'elle a données concernaient une autre fontaine, celle située plus loin direction Yvonand.

Remarque de M. Daniel Chanez concernant les fontaines. A Châbles, il cite la fontaine des Pâles qui est branchée sur le réseau d'eau communal et porte une plaquette « Eau non potable ». En fait elle est potable.

Question de M. Patrick Pillonel. Lors de la semaine des vendanges, ne pourrait-on pas envisager d'ouvrir un bar pour permettre de s'y arrêter et de partager un verre de l'amitié avec les vendangeurs qui ont travaillé toute la journée ? Cela se faisait dans le temps dans l'atelier Weiss. Peut-on proposer d'ouvrir la salle de l'Étourneau ou voir plutôt avec l'AVB ?

Remarque de M. Stéphane Rey concernant la course de l'ELSA Bike. Il déplore le fait que chaque année, le village de Châbles se trouve quasiment coupé du monde durant la course. Il souhaiterait que les organisateurs laissent davantage d'accès au village. Il a été constaté le soir bon nombre de voitures stationnées sur le trottoir côté des Pâles. Il veut sensibiliser les autorités et lors de la mise à l'enquête ou lors de l'organisation de la course de penser aux voies de secours également. En l'état actuel, pour les ambulances, ce n'est effectivement pas l'idéal.

Remarque de M. Stéphane Rey concernant les transports. Chaque année, les écoles disposaient d'un petit bus pour les élèves des écoles enfantines. Pour des questions d'économie, ce bus a été retiré cette année. M. Stéphane Rey est favorable à effectuer des économies mais pas au détriment

de la sécurité. Il pense notamment à certaines heures durant la semaine quand le bus est plein. Certains élèves doivent rester debout. Constat a été fait aussi que les plus grands de 7 à 9 ans doivent occuper des plus petits. Cette situation n'est pas acceptable.

Question de Mme Janine Grandgirard concernant la réfection des routes. La commune envisage-t-elle de procéder à la réfection de la route de Crevel, une fois le chantier du chemin des Grèves terminé ? Avec le nouveau centre sportif et l'augmentation de la population, les sociétés sportives vont certainement se développer. Ce qui fera augmenter le trafic sur cette route, d'autant plus que c'est un chemin de randonnée très fréquenté par les cyclistes et les piétons. Le premier tronçon juste après la ligne de chemin de fer jusqu'au premier quartier de villa est un endroit particulièrement sensible. La présence d'une bordure piétonne en gravier n'est pas praticable et cet été, elle comportait des piquets avec une banderole. Après la dernière villa, il n'y a plus de bordure. Mme Janine Grandgirard se demande si les limites sont respectées par les propriétés. Des parents d'enfants lui ont rapporté qu'ils n'osaient pas envoyer leurs enfants au foot en raison de la route jugée très dangereuse. Elle estime que cette route mérite réfection afin de la rendre accessible aux piétons, cyclistes et autre.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il se réjouit d'accueillir les nouveaux citoyens ce vendredi et de participer à la fête des vendanges. Il clôt la séance à 22h15.

Pour le bureau du Conseil général
Le Président : La secrétaire :
Bernard Pochon Danielle Bise

Cheyres, le 12 octobre 2017

La prochaine séance du Conseil général dédiée aux budgets aura lieu le lundi 18 décembre 2017, à 20h, à Châbles.